

« Ce qui est important pour nous, Français, c'est qu'on est attaché au chauffage au bois. On aime le chauffage au bois. Et moi, je l'adore ! » aurait pu dire Emmanuel Macron.

Eric Vial, Délégué général de Propellet, rappelle l'importance du granulé de bois dans la réussite de la planification écologique présentée par le Président de la République le 25 septembre dernier.

Le projet de planification écologique, porté depuis de nombreux mois par la Première ministre Elisabeth Borne et le Secrétaire général spécial Antoine Peillon, a été rendu public le 25 septembre dernier par Emmanuel Macron. L'objectif annoncé est clair : faire de la France « *l'une des premières nations à sortir des énergies fossiles* » afin de préserver sa biodiversité et ses ressources tout en répondant aux préoccupations des Français.

« *L'écologie à la française* » vantée par Emmanuel Macron c'est la perspective d'une indépendance énergétique retrouvée et d'une balance commerciale positive. Le granulé de bois s'inscrit parfaitement dans cette vision. Il permettra une transition énergétique réussie et socialement responsable.



©BernardReinteau

« La filière du chauffage au bois aurait bien aimé être la cible d'une déclaration d'amour aussi vibrante que celle du Président de la République à la bagnole » ! Le Gouvernement nous soutient depuis de nombreuses années et le bois énergie fait partie de sa stratégie de sortie des énergies fossiles, mais il faut plus de visibilité pour les ménages français et les industriels de la filière. Les préoccupations des consommateurs sont centrées sur le pouvoir d'achat, et le granulé de bois offre justement une solution qui répond aux impératifs écologiques et économiques. Le granulé de bois a souffert comme toutes les énergies de nombreuses tensions l'année dernière, mais a prouvé sa solidité et sa résilience. C'est une énergie vertueuse et indispensable dans le mix énergétique français ! »

Eric Vial – Délégué Général de Propellet

Le granulé de bois, une ressource locale et renouvelable pour répondre au besoin d'indépendance énergétique

Le Président de la République l'a bien rappelé le 25 septembre dernier : la planification écologique doit se baser sur « *des résultats objectifs* ». L'indépendance énergétique sera ainsi

l'une des pierres angulaires de la démarche, avec une limitation du recours aux énergies fossiles.

Le granulé de bois a fait en 20 ans la preuve de sa pertinence, les résultats sont là : plus de 1.7 M de français ont choisi cette énergie, permettant chaque année d'éviter les émissions de 6 M de t de CO2 tout en offrant aux utilisateurs une facture énergétique maîtrisée. Produit à près de 85 % sur le territoire français, sa production apporte une forte valeur ajoutée à la filière de première transformation du bois, améliorant sa compétitivité.

Les 2 millions de tonnes de granulés produits en France chaque année dans les 70 sites répartis sur le territoire, et l'augmentation planifiée de près de 250 000 tonnes par an de la production entre 2023 et 2028 garantissent l'approvisionnement en granulé des clients et permet d'accompagner largement les ménages vers la sortie du fioul grâce aux chaudières à granulés et d'alléger le réseau électrique aux heures de pointes grâce aux poêles à granulé.

Le granulé de bois répond donc parfaitement à la recherche d'une « *souveraineté au cœur de l'écologie* » vantée par Le Président de la République.

Propellet, l'Association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois rappelle que les porteurs de projets d'usines de granulé comme de chaufferies ont besoin de visibilité pour investir et prendre leur part dans la sortie des énergies fossiles.

Soutenir le granulé de bois dans le mix énergétique, un levier essentiel pour le pouvoir d'achat des ménages

Les représentants de la filière du granulé de bois, et plus largement du bois énergie, ont régulièrement rencontré les responsables politiques pour insister sur la nécessaire poursuite des aides en faveur du granulé de bois pour accompagner les utilisateurs dans leur choix et le développement d'aides en faveur de la filière (développement de nouvelles usines, valorisation de nouvelles matières premières – feuillu, stockages, distributions)

L'électrification de nouveaux usages, le développement des pompes à chaleur vont occasionner des tensions fortes sur le réseau électrique. Le granulé de bois peut indéniablement participer à limiter ces pics de consommation et garantir à tous les ménages la capacité de se chauffer. C'est une solution indispensable en complément du développement des pompes à chaleur.

Sans aides, le prix du kWh granulé de bois est deux fois moins cher que l'électricité, et plus de 30% moins cher que le fioul. Et avec respectivement 5.5 et 3 millions de foyers qui utilisent encore l'électricité et le fioul pour se chauffer, l'enjeu est de taille pour le pouvoir d'achat des ménages.

Le granulé de bois trouve pleinement sa place dans la « *planification écologique* » présentée par le Président. Il s'agit d'une ressource locale, durable et responsable, qui répond aux problématiques écologiques et économiques de la transition énergétique. Les Français peuvent compter sur cette filière vertueuse pour les accompagner dans les défis énergétiques futurs !

La filière du chauffage au granulé en chiffres

La production de granulé française croît régulièrement. En 2022, elle a atteint 2,05 millions de tonnes soit l'équivalent de 10 000 GWh d'énergie utile. Cette production devrait augmenter d'environ 250 000 tonnes annuellement jusqu'en 2028 pour répondre au besoin du marché.

En 2022, il s'est installé 240 000 appareils à granulé, ce qui correspond à la trajectoire basse pour atteindre l'objectif national du plan climat de 12 millions de foyers chauffés au bois en 2030.

La filière représente 45 000 emplois.

Prix des énergies en septembre 2023 (source SOeS et Propellet) :

- Electricité : 23,2 cts€/kWh
- Fioul : 13,9 cts€/kWh
- Gaz : 11,6 cts€/kWh
- Granulé : 9,3 cts€/kWh

Propellet en action pour valoriser le granulé de bois !

L'association du chauffage au granulé s'engage au quotidien auprès de la filière, avec notamment une campagne de communication inédite pour conforter les consommateurs dans leur choix et convaincre les utilisateurs de fioul et d'électricité que le granulé est une ressource efficace et avantageuse.

CONTACT PRESSE

Clotilde Boué – clotilde.boue@lecrieurpublic.fr – 07 81 34 24 19